L'école à l'ère du numérique, l'avis du CESE adopté

TRAVAUX PUBLIÉE LE 25/03/2021

Saisine liée : L'ÉCOLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Avis adopté en Séance plénière du 25 mars 2021

La séance plénière du 25 mars a été consacrée à la présentation de l'avis *L'école à l'ère du numérique*, rapporté par Marie-Pierre Gariel (groupe UNAF), au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau (groupe CFDT) qui été adopté avec 162 voix pour, 2 contre, 34 abstentions.

L'usage du numérique s'est particulièrement révélé crucial depuis un an dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 car omniprésent dans la vie quotidienne : documents pour se déplacer, télétravail, achats de biens mais aussi à une certaine continuité éducative.

9 parents sur 10 ont considéré lors du premier confinement que la « continuité pédagogique » a été assurée tout en indiquant un ressenti d'impréparation quant à l'équipement et la formation numériques des enseignants pour 55% des parents d'élèves. Eux-mêmes ont du faire face à un manque d'équipement et d'accès à Internet.

Le CESE, au-delà de ces aspects techniques, demande une politique mise au service des apprentissages et de la réussite de tous les élèves & étudiants par la formation de citoyens éclairés, libres et responsables mais également dans une démarche respectant des objectifs de développement durable.

Télécharger l'avis **Télécharger la fiche de présentation**

Pour contribuer à la mise en œuvre de cette politique publique du numérique éducatif, le CESE formule 20 préconisations réparties en 4 axes :

Soutenir la recherche et l'évaluation dans le domaine du numérique éducatif

Mettre en place une gouvernance partagée et soutenir la souveraineté numérique dans le domaine éducatif

Préconisation 3 : Le CESE préconise que l'État et les collectivités territoriales engagent véritablement des politiques publiques de co-construction dans le domaine du numérique éducatif s'appuyant sur des orientations nationales, claires et ambitieuses, compatibles avec les objectifs de développement durable.

Renforcer la formation et l'accompagnement des enseignantes, enseignants et des familles

Préconisation n°8 : Le CESE préconise en fonction des besoins individuels et de ceux des équipes pédagogiques, de développer la formation continue des enseignantes et des enseignants aux spécificités pédagogiques et didactiques de l'enseignement avec le numérique pour qu'ils puissent faire évoluer de façon raisonnée leurs pratiques pédagogiques en présentiel mais aussi en distanciel.

Préconisation n°11 : Le CESE préconise de confier aux collectivités territoriales, en partenariat avec les associations de leur territoire, la formation et l'accompagnement des familles à l'utilisation des outils, contenus et usages numériques afin qu'elles puissent mieux les utiliser de façon autonome, durable et efficace et ainsi mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Promouvoir un véritable service public du numérique éducatif inclusif et durable

Préconisation n°12 : Le CESE préconise que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ses opérateurs publics élaborent, en lien avec la recherche et en s'appuyant sur l'expertise d'usage des acteurs, des outils et des contenus numériques adaptés et accessibles aux élèves à besoins éducatifs particuliers y compris malades ou en situation de handicap.

© - copyright CESE - Novembre 2026